

## INFORMATIONS-CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG

Part B couverte EU/US : FR0010734376

Société de gestion : FINANCIERE DE L'ARC, groupe FINANCIERE DE L'ARBOIS

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP vise à obtenir sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI World Health Care Net Daily Total Return (dividendes réinvestis, cf. § II.2 – Indicateur de référence du prospectus) en sélectionnant discrétionnairement des valeurs dans l'univers de la santé, selon la classification *Global Industry Identification Standard* (GICS) de niveau 1. L'investissement dans des valeurs non classées dans l'univers de la santé est autorisé, mais accessoire, à condition que le chiffre d'affaires réalisé par lesdites sociétés dans la santé représente plus de 20 % du chiffre d'affaires total réalisé l'année passée. C'est une gestion active par rapport à son indice de référence, intégrant des critères extra-financiers (ESG).

La classification du FCP est « Actions Internationales ».

Le processus de gestion repose sur la sélection de titres de sociétés disposant, selon la société de gestion, d'un fort potentiel de création de valeur grâce au développement et à la commercialisation de produits et services innovants dans le domaine de la santé. L'innovation, selon la société de gestion, signifie une efficacité anticipée au moins équivalente au produit ou service existant avec des contraintes ou des effets secondaires anticipés moindres ou équivalents pour le patient. Après l'application de filtres quantitatifs (capitalisation boursière et exclusion des émetteurs de pays émergents hors indice de référence – étape 1) à l'univers d'investissement, des filtres qualitatifs (relatifs au caractère innovant du produit/ service, à leur potentiel commercial et à un écosystème favorable – étape 2) sont mis en œuvre. Sont exclus de l'univers d'investissement les émetteurs ayant fait l'objet de controverses critiques selon Moody's ESG Solutions et retenue comme telle par la société de gestion. Après une analyse fondamentale de données comptables et financières (estimations des ventes, des cash-flows, des frais de R&D, PER, PEG... – étape 3), un univers investissable est établi. La sélection et la pondération de chaque valeur seront à la discrétion du gérant (étape 4). Lors de l'investissement ou désinvestissement, le gérant s'assurera que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit significativement supérieure (i.e. meilleure) à la note ESG moyenne pondérée de la capitalisation de l'univers d'investissement, après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées et des valeurs non investissables liées à une controverse critique.

Le portefeuille sera ainsi réparti, selon une méthodologie de sélection identique, en trois poches distinctes :

- Les sociétés exploitant des médicaments (pharmaceutiques et biotechnologiques) ;
- Celles commercialisant des équipements et des services médicaux ;
- Celles offrant des produits et des services visant à améliorer le bien-être, la qualité de la vie ainsi que l'efficacité des systèmes de santé.

Le FCP sera en permanence exposé entre 60 % et 110 % de son actif net sur les marchés réglementés d'actions d'entreprises de

toutes nationalités, spécialisées dans le secteur de la santé, tel que défini précédemment. La zone géographique d'intervention sera majoritairement l'Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique et Canada, le reste sera sans contrainte géographique, (hormis celle pesant sur les pays émergents, décrite ci-dessous). L'investissement dans les valeurs de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard de dollars) sera accessoire. De même, celui dans les sociétés en phase de commercialisation et de recherche avec un EBITDA estimé négatif, selon la société de gestion ou le consensus des analystes pour l'année en cours. Les actions de sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent sont exclues de l'univers d'investissement y compris de celui utilisé à des fins de comparaison ESG, à l'exception de celles constituant l'indice de référence (cf. prospectus – max. 10 % de l'actif net). La partie du portefeuille non exposée sur les marchés d'actions pourra être investie en OPC monétaires et/ou instruments du marché monétaire (titres de créances négociables) pour la gestion de la trésorerie jusqu'à 30 % maximum de l'actif net du portefeuille (max. 20 % en titres vifs et 10 % en OPC).

Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de placements collectifs éligibles, monétaires ou non, de droit français ou européens, pour la gestion de ses liquidités ou en stratégie de diversification. Les organismes de placement collectif détenus en portefeuille pourront être gérés par le gestionnaire ou toute société qui lui est liée.

Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, options, change à terme) négociés sur des marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers à titre de :

- Couverture discrétionnaire du risque actions ;
- Exposition au risque actions, sur des secteurs d'activité ou indice de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion et ce dans la limite de 110 % de l'actif net ;
- Couverture systématique du risque de change dollar/euro (uniquement pour la catégorie de parts B).

Le risque de change (toutes devises) peut aller jusqu'à 100 % de l'actif net.

Le fonds peut effectuer des emprunts d'espèce (max. 10 % de l'actif net) et des cessions temporaires de titres (max. 30 % de l'actif net).

### **Autres informations**

En matière de risques de durabilité, le Fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR / *Disclosure*.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation.

**Durée minimum de placement recommandée** : 5 ans.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat** : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible  
rendement potentiellement  
plus faible

À risque plus élevé  
rendement potentiellement  
plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette classification est basée sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité) sur la durée de placement recommandée et représente la mesure raisonnable du profil de risque du fonds. Cet indicateur permet de mesurer la performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. L'indicateur de risque et de rendement est de 6 et ne permet

pas de garantir votre capital. Le FCP est classé dans cette catégorie en raison fortes de son exposition principalement aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations

### **RISQUE IMPORTANT NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :**

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie utilisée par le Fonds et qui serait incapable d'honorer les avoirs, titres ou espèces, ou les engagements pris avec le Fonds.
- *Risque lié à l'impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme)* : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse ;

*Risque de crédit* : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, privés, par exemple de leur notation, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

### FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

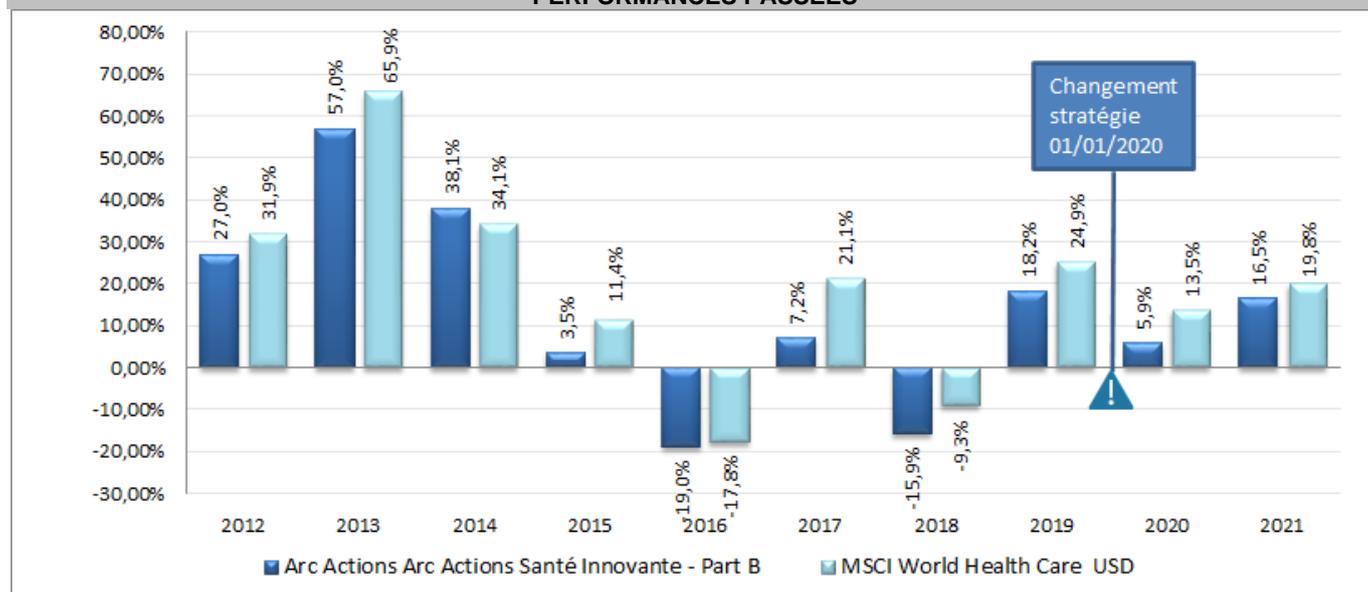
FRAIS D'ENTRÉE	1 % (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi. Les frais de sortie sont prélevés avant que votre capital ne vous soit distribué.	
<b>FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE</b>	
FRAIS COURANTS	2,05 % TTC (**)
<b>FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES</b>	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20 % TTC au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NDTR et uniquement si elle est positive et pas de sous-performance les 5 ans précédents. Aucune commission de surperformance n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent.

(\*\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le montant des « frais courants » sur fonds sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com).

## PERFORMANCES PASSÉES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Elles ont été réalisées dans le cadre d'une autre stratégie d'investissement que celle qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'indicateur de référence est le suivant MSCI World Health Care Net Daily Total Return (code Bloomberg M1WO0HC <Index>). Entre le 21 février 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'indicateur de référence était le suivant : NASDAQ Biotechnology NTR Index (code Bloomberg XNBINNR <Index>). Cet indice s'entend dividendes réinvestis à hauteur de 70 %. De 2010 au 21 février 2019, l'indice de référence NASDAQ Biotechnology Index était pris en USD. Ces indices sont disponibles sur le site internet suivant : <https://indexes.nasdaqomx.com/Index>.

**DATE DE CRÉATION DU FONDS** : 04/12/1998.

**DATE DE CREATION DE LA PART B** : 18/05/2005.

**DEVISE DE LIBELLÉ** : euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DÉPOSITAIRE** : BNP PARIBAS.

**LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence.

Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com).

**LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet.

**RÉGIME FISCAL** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

**RESPONSABILITÉ** : la responsabilité de la Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPCVM a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France – États-Unis du 14 novembre 2013.

**RÉMUNÉRATION** : les détails actualisés de la politique de rémunération, des conditions, méthode de calcul et modalités de versement de la rémunération variable des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles gratuitement soit en version papier sur demande auprès de la Société de gestion, soit sur son site internet : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Cette politique décrit également la fonction de surveillance de cette politique.

Le Fonds propose d'autres types de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 novembre 2022.**